

# DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 19 Septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 13 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, O. GUICHARD, M. GRENIER, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, D. GANNE, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, P. GUINOT, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. CHALENDAR

Absents : M. FOURNIER, C. TOWNSEND, F. KHIAR, V. KRYK,

Absents excusés: H. GRANGE J. DAZIN, M. LAPTEVA, J-M. PALINIEWICZ, Michèle GALLET,

Procurations: H. GRANGE à M. CHALENDAR, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, Michèle GALLET à M. GALLET

Secrétaire de séance : O. GUICHARD

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative.

#### **11. Marchés publics – Avenant n°5 au lot n°1 du marché de nettoyage des locaux**

Monsieur le Maire expose que, par délibération du conseil municipal du 21 septembre 2020, la commune a validé l'attribution du lot n°1 du marché de nettoyage des locaux à la société ONET, sous la forme d'un accord-cadre.

Cet accord cadre comprend l'entretien des locaux suivants :

- Mairie (partie administrative)
- Salle de la Courterée
- Ecole des Bois
- Ecole de Villard
- Salle Lavergne
- Salle Plurivalente
- Locaux des pompiers

Ce marché notifié le 21 octobre 2020 a une durée maximale ne pouvant excéder deux ans.

L'accord cadre prévoit un minimum de 50 000 € HT annuel et un maximum de 90 000 € HT annuel.

Il est proposé de conclure avec la société ONET un avenant n°5 dans la limite de 10% du montant du marché soit 18 000 € HT afin de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2022. Cette modification de faible valeur repose sur l'article R2194-8 du code de la commande publique. L'avenant n°5 n'a pas d'incidence financière sur les montants maximum et minimum de l'accord cadre.

Une nouvelle consultation sera prochainement lancée pour renouveler le marché de nettoyage des locaux et l'attribution est prévue lors du conseil municipal du mois de novembre 2022.

Vu l'avis de la commission MAPA du 13 septembre 2022 qui s'est prononcée favorablement à la signature de cet avenant,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE ET AUTORISE** le Maire à signer la proposition d'avenant n°5 au marché de nettoyage des locaux communaux lot n°1

Le secrétaire de séance,  
O. GUICHARD

Fait à Ornex, le 23 septembre 2022

Le Maire,  
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 23 septembre 2022  
Affiché le : 23 septembre 2022

